

# Mémoire du Groupe faune du Bas Saint-Laurent déposé à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Les membres du Groupe faune du Bas-Saint-Laurent désirent soumettre, à l'attention des commissaires, quelques éléments de sa réflexion sur la façon dont est géré le capital forestier régional et notamment, sur les moyens de le mettre davantage en valeur pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Le Groupe faune est formé du regroupement des principales fédérations du domaine de la chasse, de la pêche et du piégeage de la région. Depuis 1999, nous nous sommes impliqués activement dans les dossiers forestiers de la région en participant à différents comités de travail, en soumettant des mémoires lors des consultations sur les objectifs de protection et de mise en valeur ainsi que sur la maximisation des retombées économiques provenant des redevances forestières, en participant à la consultation des tiers par le dépôt d'un document de positionnement et par le soutien que nous accordons à la Table de concertation permanente faune-forêt.

Tout d'abord, nous estimons qu'une vision nouvelle du développement durable pour le Québec forestier (1.1)<sup>1</sup> serait de considérer la faune comme une des ressources du capital forestier. Au-delà des belles formules des énoncés gouvernementaux, nous constatons que la forêt est encore perçue exclusivement comme une pourvoyeuse d'emplois reliés à la récolte et à la transformation de la matière ligneuse. À cet égard, nous affirmons que **la forêt est aussi le gagne-pain des organismes fauniques**. Les membres du Groupe faune sont d'avis qu'il faut reconnaître l'apport des activités et des entreprises fauniques à l'économie des régions-ressources et au maintien des emplois issus de l'exploitation de la forêt. Au Bas-Saint-Laurent, la chasse, la pêche et le piégeage ainsi que les déplacements d'intérêt faunique génèrent des retombées annuelles directes de 18,8 M \$ dans l'économie de la région (PDRRF, 2002), ce qui contribue à maintenir des emplois en forêt.

---

<sup>1</sup> Référence aux questions du document préparatoire de la Commission

Dans ce contexte, il faut apporter des changements au cadre actuel de gestion (1.2) pour améliorer l'harmonisation des diverses activités et s'assurer que les besoins de l'ensemble des utilisateurs seront pris en compte dans la gestion forestière, tout en respectant la capacité de notre forêt à produire les différentes ressources (incluant la faune). Cet objectif sera atteint si on laisse les autres utilisateurs prendre **une part active aux décisions** dans la planification forestière. Ainsi, les membres du Groupe faune appuient l'idée avancée par le CRCDD du Bas-Saint-Laurent de créer une nouvelle **Commission forestière régionale** multipartite et indépendante des compagnies forestières et du MRNFP, au sein de laquelle seraient regroupés des représentants de tous les utilisateurs du territoire, tant des domaines forestiers que fauniques, récréatifs et environnementaux. Cette commission ou agence régionale aurait pour mandat de faire une gestion participative des forêts publiques et de voir à la préparation des plans d'aménagement au trois niveaux de planification (général, quinquennal et annuel), en simplifiant le processus de leur réalisation. Elle devrait être financièrement indépendante de l'industrie et agir en partenariat avec l'État. Elle devrait aussi posséder les pouvoirs d'adapter la réglementation provinciale en fonction des problématiques régionales (ex.: mesures de substitution à la coupe en mosaïque, largeur des bandes riveraines, modalités d'étalement des coupes par bassins versants, largeur des chemins).

Toujours dans le cadre de la gestion intégrée des ressources (1.7), nous considérons que le régime actuel ne fournit pas un support suffisant pour les utilisateurs de la forêt non détenteurs de CAAF. Il faut **mettre en place les ressources nécessaires pour assurer une représentativité équitable de tous les intervenants** dans cette commission. C'est-à-dire instaurer une démarche qui assurerait la disponibilité des outils, de l'information et de l'expertise requise pour permettre à tous de participer à la gestion des forêts sur un pied d'égalité. Les frais reliés à l'achat d'équipement et à l'expertise nécessaire pour analyser les plans d'aménagement, développer des stratégies de gestion intégrée, participer aux consultations publiques ainsi qu'aux comités et produire des mémoires, sont beaucoup trop élevés pour être supportés par les organismes représentant les milieux fauniques et récréatifs. Au cours des dernières années, des programmes de subvention ponctuels ont permis à certains de ces organismes de financer ces activités et de faire progresser le développement de la gestion intégrée des ressources. Ce n'est toutefois pas suffisant. La forêt, en plus d'être une pépinière pour l'industrie du bois, sert également d'habitat faunique, de lieu de conservation et de milieu récréatif. Une partie des redevances forestières devrait en toute légitimité être versée pour

trouver une formule stable de retour afin d'assurer la protection et le développement de ces ressources. Ainsi, la **création d'une équipe multidisciplinaire permanente** pour représenter les différents organismes concernés permettrait d'en défendre les intérêts, d'assurer un suivi pour les projets commencés et ceux à venir, et de diffuser l'information relative à la gestion des forêts publiques auprès de ces organismes.

En ce qui concerne notre évaluation de l'état de la matière ligneuse (2.6; 2.1) et des lacunes du mode actuel de calcul de la possibilité forestière (2.2), notre perception est à l'effet que la ressource ligneuse est dans un **état lamentable** dans le Bas-Saint-Laurent et que le modèle qui a conduit à cet état de fait est sûrement à modifier. Déjà, on annonce de nouvelles baisses de possibilité pour le prochain plan général en raison, selon le discours entendu, des nouveaux besoins de protection pour les refuges biologiques et les îlots de vieillissement. Sans être des ingénieurs forestiers, nous pouvons vous affirmer que ces baisses se produiraient de toute façon si l'on considère strictement le potentiel ligneux de la région. D'ailleurs, l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent a mis en lumière cette situation dans sa déclaration de l'état de la forêt publique en avril 2003.

Considérant la complexité des éléments qui entrent en ligne de compte dans ces calculs, il nous est impossible de pointer avec précision les éléments qui pourraient être améliorés. Toutefois, il nous semble que les hypothèses sont beaucoup trop optimistes et qu'elles ne tiennent pas suffisamment compte des pertes associées aux perturbations comme les épidémies de tordeuse. Nous déplorons aussi qu'il n'y ait **aucune marge de manœuvre pour satisfaire à d'autres besoins de protection**.

À l'importante question soulevée à savoir de quelle façon on peut réduire les impacts socio-économiques liés à la baisse des approvisionnements découlant des besoins associés à d'autres usages (1.3), nous sommes conscients de la nécessité socio-économique d'assurer un certain niveau d'approvisionnement aux usines. Face à la pénurie de matière ligneuse anticipée pour les prochaines années au Bas-Saint-Laurent et à la baisse des approvisionnements découlant des besoins associés aux autres usages et pour la biodiversité, nous proposons les solutions suivantes :

- Présentement, les espèces fauniques les plus menacées au Bas-Saint-Laurent sont celles associées aux forêts résineuses mûres surannées comme la martre d'Amérique et le tétras du Canada. Afin de protéger les derniers vestiges de ces habitats, il est impératif de fixer un seuil critique au-delà duquel il faudra interdire la récolte de ces peuplements. Nous croyons qu'il faudrait fixer ce seuil, par **principe de précaution**, à 10 % de la superficie productive accessible de tous les peuplements résineux et mixtes à vocation équiennne.

Afin d'atténuer l'impact de cette démarche sur la possibilité forestière, nous proposons d'autoriser exceptionnellement la **récolte des peuplements prématures** lorsque ce seuil sera atteint durant la période critique. Cette récolte pourrait se faire en lieu et place de la deuxième éclaircie commerciale qui serait alors prévue dans les peuplements éduqués. Une telle approche permettrait de préserver les derniers refuges de forêt résineuse mûre de la région, d'amorcer la mise en place d'une véritable forêt mosaïque plus accueillante pour la faune et plus profitable à long terme pour l'ensemble des utilisateurs. Cette approche impose de revoir le modèle de rendement soutenu sur lequel est basé la gestion de la forêt publique au Québec.

- En second lieu, nous proposons d'investir à partir des redevances forestières dans le développement de méthodes de récolte s'harmonisant mieux avec l'ensemble des ressources du milieu forestier. Certaines coupes réalisées à l'intérieur des ravages de cerfs de Virginie, grâce à de la petite machinerie, ont prouvé qu'il était possible de récolter du bois tout en préservant un couvert forestier acceptable et en assurant un retour rapide de la régénération. Nous croyons que le développement de technologies et de méthodes d'interventions permettant de **« jardiner » la forêt** sur une plus grande échelle serait bénéfique pour tous les utilisateurs de la forêt et contribuerait à améliorer l'image de la foresterie québécoise. Cette démarche aurait aussi l'avantage de créer de nouveaux emplois et d'encourager la valorisation des travailleurs forestiers.
- Nous prévoyons que la baisse de la possibilité anticipée entraînera une utilisation accrue de divers traitements sylvicoles, afin de maintenir un certain niveau d'emplois en forêt. Plusieurs travaux sylvicoles sont employés de façon intensive sans qu'on en mesure ou bien connaisse les effets réels sur la faune et la biodiversité. L'avènement prochain d'une politique de rendement accru accentuera l'utilisation d'une myriade de traitements successifs tels que les

travaux de déblaiement, de plantations, d'élagages et d'éclaircies précommerciales et commerciales. Les membres du Groupe faune sont d'avis qu'il faudrait incorporer des mesures de mitigation fauniques à ces traitements sylvicoles pour les rendre acceptables dans un cadre de développement durable. De même, nous croyons important d'introduire la prise de données fauniques lors des inventaires forestiers avant traitement, afin de bonifier la planification de ces travaux en fonction de critères fauniques.

- Il faut **investir davantage, à partir des redevances forestières, dans des travaux d'aménagement de la faune et de ses habitats** et dans le développement des activités récréatives en forêt en reconnaissant leur apport dans l'économie de la région. Ce réenlignement des investissements forestiers vers l'aménagement faunique permettrait de contrebalancer, en partie, les impacts découlant des baisses d'approvisionnement. Il nous semble en effet plus pertinent d'investir à ce niveau plutôt que dans l'application à grande échelle de traitements sylvicoles qui ne généreront aucun volume disponible durant la période critique.
- D'un point de vue strictement forestier, nous appuyons également les propositions du CRCD du Bas-Saint-Laurent **de récolter la disponibilité des peupliers**, d'accélérer la réalisation des **éclaircies commerciales** et de **recupérer les bois en perte**, tout en conservant un pourcentage minimum de ces peuplements comme il est indiqué précédemment.

Les normes en vigueur auraient besoin d'être améliorés pour assurer un étalement des interventions forestières qui laissent un milieu propice à la faune (1.4). En effet, le RNI dans son cadre actuel ne comporte aucun élément qui assure la protection des petits bassins versants ou des territoires fauniques. Les membres du Groupe faune, dans leur document de positionnement, suggèrent une approche d'étalement des coupes par unités de surfaces ou blocs fauniques de 25 à 50 km<sup>2</sup> qui permettrait de maintenir partout des milieux de vie propices à la faune et de préserver les paysages et les bassins versants. Un Comité de travail sur l'étalement auquel nous participons travaille sur cet aspect et devrait proposer d'ici peu des mesures de substitution à la coupe en mosaïque mieux adaptées au contexte forestier régional. Encore là, ces modalités ne pourront devenir concrètes que si une latitude est donnée à la région au niveau réglementaire et normatif.

Dans une perspective de protection des paysages, de l'eau et des sols, rappelons que les anciens chemins et traverses de cours d'eau sont responsables, dans une grande proportion, des problèmes d'érosion existants dans le milieu forestier. Il faudrait donc trouver une formule qui permettrait d'harmoniser la construction et l'entretien des chemins forestiers pour tous les utilisateurs. Il faut procéder à une **planification intégrée de la voirie forestière** et trouver une formule qui permettrait de **financer son entretien**. Les redevances sur les droits de coupe, sur les baux de villégiature et sur l'utilisation des territoires fauniques structurés devraient être toutes impliquées dans cette formule. De plus, un engagement sérieux devrait être pris afin de corriger les infrastructures désuètes, car le simple fait de les ignorer ne corrige pas les problèmes qu'elles occasionnent.

Au chapitre des échelles d'application de la gestion forestière, les membres du Groupe faune régional considèrent que les **UAF**, dans leurs formes actuelles, offrent des limites acceptables pour calculer la possibilité forestière, faire la planification forestière générale et orienter les stratégies de récolte (2.3). C'est également à cette échelle que devrait se pratiquer la **gestion intégrée des ressources** (1.5), sauf dans le cas des **réserves fauniques** qui devraient être considérées comme des entités distinctes et comme des territoires pilotes pour l'implantation d'une démarche de gestion intégrée des ressources en région.

Enfin, pour insuffler de la transparence dans le processus de gestion de la forêt publique (1.8), on ne saurait que trop insister sur l'importance de sensibiliser davantage la population sur les enjeux forestiers. Jusqu'à maintenant, les débats se sont faits en cercles plus ou moins fermés et entre initiés comprenant le langage forestier. Nous estimons qu'il est possible de **vulgariser** ces notions pour le commun des mortels. Des assemblées d'information devraient être organisées pour le public en général et des programmes d'éducation devraient être mis sur pied dans les écoles pour sensibiliser les jeunes à la nécessité de bien gérer le patrimoine forestier, tout en respectant l'ensemble de ses ressources.